Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260929-88_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 29 septembre 2026

Rapporteur : M. BARBOT

n°88-2026

RESEAU DE CHALEUR DE LA VILLE DE PLERIN
TARIFS DE VENTE DE CHALEUR

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-17,
Vu la délibération n°78-2025 portant création de la régie communale d'exploitation du réseau de chaleur urbain et adoption des statuts de la Régie,
Vu la délibération n°87-2026 adoptant le règlement de service de la Régis et son annexe, le modèle de police d'abonnement,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant de la redevance annuelle et de ses composantes dues par les usagers de la Régie,
Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation réuni le 11 septembre 2026,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Loïc BARBOT, Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	32	Pouvoir	1	Votants	33	Absent
Voix pour	33	Voix contre		Abstention		

DECIDE de fixer le tarif de vente de chaleur par la Régie communale d'exploitation du réseau de chaleur, pour la saison 2026-2027, à hauteur de :

R1 = 68,052 € HT/MWh le tarif de vente de chaleur,
R2 = 11,057 € HT/MWh le tarif d'abonnement au réseau de chaleur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire absent,
La 1ère Adjointe au Maire,

Karine GUGUEN

Le secrétaire de séance

David GAILLARD

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260929-88_2026-DE